



Agence Nationale des Fréquences

Le 21 octobre prochain, 6 nouvelles chaînes de la TNT arrivent dans votre commune !

Pour savoir comment continuer à recevoir toutes les chaînes de télévision après cette date, l'ANFR vous informe :

par téléphone:

au 0970 818 818

du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local)

sur internet :

www.recevoirlatnt.fr



Agence Nationale des Fréquences

Le 21 octobre 2014, 6 nouvelles chaînes gratuites de la TNT arrivent chez VOUS

Depuis le 12 décembre 2012, la TNT compte 6 nouvelles chaînes HD gratuites:

6ter

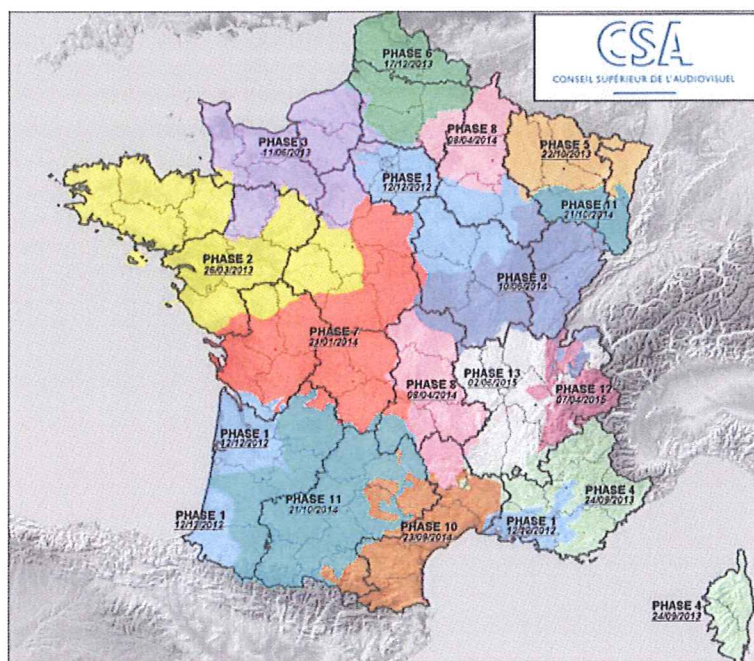
Chérie 25

HD1

L'EQUIPE 21

RMC
DECOUVERTE HD

23



Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, le déploiement de ces nouvelles chaînes se fait phase par phase, selon un calendrier défini par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (voir carte ci-dessus).

Si vous recevez la télévision par une parabole, par l'ADSL, la fibre optique ou par le câble, vous pouvez, selon les cas, déjà accéder à ces nouvelles chaînes.

Que va-t-il se passer le 21 octobre prochain?

Le 21 octobre prochain s'ouvrira la onzième phase de déploiement, qui concernera principalement les régions Midi-Pyrénées, Aquitaine (sauf pour les zones de Bordeaux et de Bayonne, desservies depuis le 12 décembre 2012), les départements du Cantal, du Haut-Rhin et des Vosges

Si vous résidez dans ces zones et que vous recevez la télévision par une antenne râteau, **vous pourrez ainsi accéder aux 6 nouvelles chaînes gratuites dès le 21 octobre prochain.**

Il est important de noter que **seuls les téléspectateurs équipés d'un matériel compatible avec la Haute Définition (Téléviseur TNT HD et/ou adaptateur TNT HD) pourront recevoir les 6 nouvelles chaînes.** Pour savoir si votre téléviseur est compatible HD, vous pouvez vérifier si vous recevez déjà Arte HD sur le numéro 7 ou le numéro 57 (en fonction de votre équipement). Si c'est le cas, alors votre récepteur permet de recevoir n'importe quelle chaîne HD (TF1 HD, France 2 HD et M6 HD, ainsi que les six nouvelles chaînes HD). Dans le cas contraire, l'achat d'un nouveau téléviseur n'est pas indispensable : un adaptateur TNT HD externe branché à votre téléviseur actuel suffira pour bénéficier des programmes HD précités.

Par ailleurs, tous les téléspectateurs seront informés de ces changements par la diffusion de bandeaux déroulants sur l'ensemble des chaînes nationales gratuites de la TNT quelques jours avant le 21 octobre.

Que faut-il faire ?

Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau devront effectuer **une recherche et une mémorisation des chaînes sur leur téléviseur TNT** ou sur leur adaptateur TNT, à l'aide de leur télécommande, pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT et pour recevoir les 6 nouvelles chaînes s'ils sont équipés en HD.

Si vous n'effectuez pas cette manipulation, vous risquez de ne plus recevoir certaines chaînes de la TNT.

Si vous résidez en habitat collectif, vous devez contacter votre syndic dès à présent pour vous assurer que l'antenne de réception collective a bien été adaptée pour l'arrivée des nouvelles chaînes de la TNT.

Que faire en cas de perte durable de réception de la télévision ?

En raison des modifications techniques opérées sur les émetteurs de télévision, il est possible que certains téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau doivent adapter leur matériel, **soit en adaptant leur antenne, soit en passant à un mode de réception alternatif (Satellite, Adsl, fibre optique ou câble).**

Des aides financières sont prévues et attribuées par **l'Agence nationale des fréquences (ANFR)** :

adaptation de l'antenne vers un autre émetteur

Aide d'un montant maximal de **120€ TTC**

passage à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau

(Satellite, ADSL, fibre optique, câble)

Aide d'un montant maximal de **250 euros TTC**

Les résidences principales et secondaires sont éligibles, en habitat individuel ou collectif.

Comment s'informer ?

Pour tout savoir sur l'opération et les démarches à suivre en cas de difficultés pour capter les chaînes après le 21 octobre, contactez l'**ANFR** :

Par téléphone : au 0970 818 818

Du lundi au vendredi de 8h à 19h (Prix d'un appel local)

Sur internet : www.recevoirlatnt.fr

Des informations sur l'arrivée des nouvelles chaînes sont également disponibles sur le site du CSA : www.csa.fr/r7-r8

Comment procéder à une recherche et mémorisation des chaînes ?



CAS
N°1

Vous avez un téléviseur TNT intégré

Si vous avez un téléviseur
à recherche automatique,
vous n'avez rien à faire.
Sinon, passez à l'étape 1.

CAS
N°2

Vous avez un téléviseur relié à un adaptateur TNT

Allumez l'adaptateur.
Utilisez ensuite la télécommande
de l'adaptateur.

ÉTAPE 1

Allumez le téléviseur et appuyez sur la touche
HOME ou MENU : un menu s'affiche sur l'écran

ÉTAPE 2

Sélectionnez « INSTALLATION ou « RÉGLAGE » ou « CONFIGURATION »
ou « RECHERCHE » ou « SET UP ». Si le menu propose « mise à jour »
ou « installation », optez pour « installation »

ÉTAPE 3

Sélectionnez « CONFIGURATION AUTO » ou « RECHERCHE AUTOMATIQUE »
de préférence à « RECHERCHE MANUELLE ». Attendez la fin de l'opération

ÉTAPE 4

Vérifiez la présence de l'ensemble des chaînes gratuites de la TNT

Pour plus de précisions, consultez les manuels de vos équipements.



**Les foyers recevant la télévision par le câble,
le satellite, l'ADSL ou la fibre optique, ne sont pas concernés.**